

|  |
|--|
| <b>LES DECHETS ENCOMBRANTS COLLECTES DE PORTE EN PORTE PAR LE<br/>SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL</b> |
|--|

## **1. CONDITIONS**

- a) téléphoner à l'administration communale de Cerfontaine afin de vous inscrire :  
- 071/27.06.10 Monsieur LOVEY Sylvain
- b) communiquer le volume approximatif ainsi que la nature des déchets.
- c) ramassage : le premier mardi des mois de mars, mai, juillet, septembre et novembre. Si ce jour est férié, le ramassage sera réalisé le mardi ouvrable suivant.
- d) dernière inscription : le jeudi précédent le jour du ramassage
- e) service gratuit
- f) les déchets seront placés en bordure de voirie à un endroit qui ne gêne pas la circulation.

## **2. DEFINITION**

Les objets encombrants sont des déchets non organiques (c'est-à-dire qui ne fermentent pas), issus de l'activité normale des ménages, mais trop volumineux pour pouvoir entrer dans un conteneur standardisé utilisé dans le cadre de la collecte des déchets ménagers de porte à porte.

## **3. TYPE D'ENCOMBRANTS ACCEPTES (MAXIMUM 1 mètre cube par logement)**

- a) les meubles et ustensiles tels que chaises, tables, divans, fauteuils, châssis avec ou sans vitre, portes, portes-fenêtres, conduites d'eau, treillis, ...
- b) les matelas, tapis, moquette
- c) les plaques d'isolation (polyuréthane, ...)
- d) la frigolite ou polystyrène expansé (plaques d'isolation, frigolite d'emballage)
- e) les déchets métalliques (vélos, sommiers, cuisinières au gaz, radiateurs (sauf en fonte),...)

## **4. TYPE D'ENCOMBRANTS REFUSES**

- a) les déchets d'équipements électriques et électroniques (frigo, congélateur, aspirateur, lave-linge, sèche-linge, matériel audio, T.V., hi-fi, ordinateurs, ).
- b) les déblais de travaux de plafonnage ou de démolition, poteaux et piquets en béton, déchets de couverture de toitures ou de cloisons, plaques de plâtre.
- c) les pneus de tracteurs, camions, voitures, motos.
- d) les récipients contenant des produits
- e) les bonbonnes de gaz
- f) les fils de fer barbelés
- g) les radiateurs en fonte
- h) tous objets dont le poids dépasse 100 kgs